

COMMUNE DE SAUSSAY (28260)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JANVIER 2015 à 19 h

Le mardi 20 janvier 2015 (vingt) à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

PRESENTS : M. GOURDES, M. JOURDAINNE, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme ANNE, Mme DEBRAY, M. MICHEL, M. OCANA, Mme BESSON, Mme ROLLAND, M. PERCHERON, M. CORDEAUX, Mme VILLERY et M. MARSAUD

PROCURATION : -- ABSENT EXCUSE :-- ABSENT : M. FAUCHEUR

Convocation du 13.01.2015

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

1) COMPTE RENDU DU 9 DECEMBRE 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITE

a - **Demande de subvention F.D.A.I.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement des Communes) pour les travaux de voirie : création de bordures rue des Sablons.**

Le Maire a demandé au Conseil général, dans le cadre de l'Agence Technique Départementale, une proposition financière concernant la création de bordures rue des Sablons vers le n°7 en raison des eaux pluviales stagnantes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux suivants : la création de bordures rue des Sablons pour un montant prévisionnel total de 4 583.50 € HT (selon détail estimatif de l'Avant-Projet),
Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses :

Création de bordures :	<u>4.583,50 € HT</u>
	4.583,50 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDAIC : 30%	1.375,00 € HT
Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2015 :	<u>3.208,50 € HT</u>
	4.583,50 € HT

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention du Conseil Général d'Eure et Loir au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour les travaux de voirie rue des Sablons, de 30 %, soit 1.375 € HT.

b - **Demande de subvention F.D.A.I.C. au titre des opérations de sécurité pour les travaux d'aménagement de sécurité rue du Centre et le début de la rue d'Anet**

Le Maire a demandé un estimatif pour la continuité de l'aménagement de sécurité rue du Centre et le début de la rue d'Anet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de l'aménagement de sécurité rue du Centre et rue d'Anet pour un montant prévisionnel de 144.302,40 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses : Travaux d'aménagement de sécurité rue du Centre :	<u>144.302,40 € HT</u>
	144.302,40€ HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDAIC : (30% plafonné à 115 000 € HT)	34.500,00 € HT
Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2015 :	<u>109.802,40 € HT</u>
	144.302,40 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention du Conseil Général d'Eure et Loir au titre du fonds départemental d'aides aux communes concernant les travaux d'aménagement de sécurité rue du Centre, de 30 % plafonné à 115.000,00€ HT, soit 34.500,00 € HT.

c - Demande de subvention FDAIC et DETR pour les travaux d'assainissement : création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et construction du bassin

Le Maire rappelle les travaux réalisés antérieurement à partir de la Mairie, jusqu'à l'impasse du Lavoir et qu'il est nécessaire d'effectuer la poursuite du dossier à court terme. Il expose qu'un estimatif a été demandé au bureau d'étude pour la création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et la construction du bassin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux suivants : création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et construction du bassin pour un montant prévisionnel de 400.000,00 € HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses H.T. :

Création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et construction du bassin :	358.435,00 €
Achat du terrain :	12.000,00 €
Frais de Notaire :	2.100,00 €
Déclaration au titre de la loi sur l'eau :	3.500,00 €
Etude de perméabilité :	2.500,00 €
Honoraires du bureau d'étude avec suivi des travaux	<u>21.465,00 €</u>
	400.000,00 €

Recettes :

FDAIC pour bassin de rétention : (20% plafonné à 100 000 € HT) :	20.000,00 €
FDAIC pour travaux de voirie : (30% plafonné à 115.000€ H.T.) 1 ^{ère} tranche 2015 :	33.125,00 €
FDAIC pour travaux de voirie : (30% plafonné à 115.000€ H.T.) 2 ^{ème} tranche 2016 :	34.500,00 €
DETR (20 % plafonné à 450 000 € HT)	80.000,00 €
Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2015 :	<u>232.375,00 €</u>
	400.000,00 €

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** pour la création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et la construction du bassin, **une subvention** au titre :

- du fonds départemental d'aides aux communes auprès du Conseil Général d'Eure et Loir, de 20 % plafonné à 100.000,00 € HT, soit 20.000,00 € HT.
- du fonds départemental d'aides aux communes auprès du Conseil Général d'Eure et Loir, de 30 % plafonné à 115.000,00 € HT, soit 33.125,00 € HT.
- de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, soit 80 000 € HT.

d - Demande de réserve parlementaire pour l'aménagement de sécurité rue du Centre

Le Maire a demandé un estimatif au bureau d'étude pour la continuité de l'aménagement de sécurité rue du Centre et le début de la rue d'Anet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de l'aménagement de sécurité rue du Centre pour un montant prévisionnel de 144.302,40 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2015

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux d'aménagement de sécurité rue du Centre avec honoraires :	144.302,40 € HT
	144.302,40 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDAIC : (30% plafonné à 115 000 € HT)	34.500,00 € HT
Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2015 :	109.802,40 € HT
	144.302,40 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Lors de l'aménagement de sécurité, il est demandé si l'estimatif comprend le changement de la conduite d'eau potable. Cela est une esquisse et il faudra revoir avec le bureau d'étude Lusitano. Il est rappelé que ces travaux ne peuvent pas être subventionnés car notre prix de l'eau est inférieur à 1,50€. Une commission de travaux aura lieu.

e - Demande de réserve parlementaire pour les travaux d'assainissement : création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et construction du bassin

Le Maire rappelle les travaux réalisés antérieurement à partir de la Mairie jusqu'à l'impasse du Lavoir et qu'il est nécessaire d'effectuer la poursuite du dossier à court terme. Il expose qu'un estimatif a été demandé au bureau d'étude pour la création du réseau d'eaux pluviales rue des has et construction du bassin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux suivants : la création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et la construction du bassin pour un montant prévisionnel de 400.000,00 € HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses H.T. :

Création du réseau d'eaux pluviales rue des Has et construction du bassin :	358.435,00 €
Achat du terrain :	12.000,00 €
Frais de Notaire :	2.100,00 €
Déclaration au titre de la loi sur l'eau :	3.500,00 €
Etude de perméabilité :	2.500,00 €
Honoraires du bureau d'étude avec suivi des travaux	21.465,00 €
	400.000,00 €

Recettes :

FDAIC pour bassin de rétention : (20% plafonné à 100 000 € HT) :	20.000,00 €
FDAIC pour travaux de voirie : (30% plafonné à 115.000€ H.T.) 1 ^{ère} tranche 2015 :	33.125,00 €
FDAIC pour travaux de voirie : (30% plafonné à 115.000€ H.T.) 2 ^{ème} tranche 2016 :	34.500,00 €
DETR (20 % plafonné à 450 000 € HT)	80.000,00 €
Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2015 :	232.375,00 €
	400.000,00 €

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la réserve parlementaire.

f - Demande de subvention au titre du F.D.P 2014 (Fonds Départemental de Péréquation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions réalisés sur l'exercice 2014.

g - Fixation du tarif de location de la salle d'élection à partir du 1^{er} février 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 01.02.2015 les tarifs de location de la salle d'élection de la façon suivante : 50 €.

Cette salle est mise gratuitement à la disposition des familles en cas de décès.

Les associations de la Commune pourront continuer à bénéficier du prêt gratuit.

Un contrat devra être établi en prévoyant une clause de responsabilité pour le loueur. Pendant les locations, aucun mineur ne devra être sans la surveillance d'un adulte dans la cour de la Mairie.

Pour la salle communale, les parents d'élèves ont demandé d'avoir la salle communale une 2^{ème} fois dans l'année scolaire. Elle le sera prêtée gracieusement 2 fois par année scolaire et au-delà, ce sera plein tarif.

3) AGGLO DU PAYS DE DREUX

a - Modification de la législation - Délégué communautaire suppléant est Mme DEBRAY

Suite à une modification de la législation, Mme Annick DEBRAY devient délégué communautaire suppléant.

b - Nomination d'une personne référente pour le comité de suivi de l'élaboration du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer, après présentation de sa candidature, M. Jean-Jacques JOURDAINNE, référent pour le comité de suivi de l'élaboration du SCOT de l'Agglo du Pays de Dreux.

c - Election de trois délégués pour la conférence concernant la gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre de la convention

Dans le cadre de la convention de gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées avec l'Agglo du Pays de Dreux, ont été proclamés élus délégués titulaires du Conseil municipal :

Mme Annick DEBRAY, Mme Marie-Claude VILLERY, Mme Catherine ROLLAND.

4) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 19 mars 2015

5) QUESTIONS DIVERSES

a - Impasse du Pâtis : pour information, deux panneaux «voie privée» ont été installés par les habitants.

b - Vol de fleurs au cimetière le week-end du 17 et 18 janvier 2015. Le Conseil regrette ces faits.

c - Expo d'arts 31 janvier et 1^{er} février 2015 : 23 exposants. Mme Debray demande de valoriser cette exposition en déposant les affiches chez les commerçants et dans les villages.

d - Guerre 1939-1945 70^{ème} anniversaire : M. Jourdainne et Mme Le Bris ont assisté à une réunion d'information. La participation serait d'1 €/habitant. Du 22 au 25 mai, sur la friche, exposition de véhicules qui pourraient passer sur la commune. En 2011, la commune n'a pas participé, l'avis était défavorable. Mme Villery propose d'en parler au Comité des Fêtes.

6) TOUR DE TABLE

a - Eclairage public : Une tentative de cambriolage a eu lieu. En cas d'accident sur les trottoirs, la responsabilité incombe à qui ?

Le bilan aura lieu après les relevés fin janvier 2015.

b - Il est signalé un trou sur la route 1 rue du Pont Saint-Jean : prévenir le Conseil général.

c - Le chauffage de la salle des fêtes est tombé en panne ce week-end. L'entreprise qui a le contrat est intervenue. La chaudière est branchée sur la VMC.

d - Au niveau du 11 rue du Centre, une réfection de raccord de ciment est nécessaire entre la bordure de trottoir et la bouche à clé de l'assainissement.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Le Maire,

Patrick GOURDES